



Bulletin Hebdomadaire n°01

Lundi 30 juin 2025

SOMMAIRE

| | |
|---------------------|----------|
| Secrétariat | Page 1-3 |
| Sportive | Page 3-4 |
| Officiels | Page 5 |
| Qualification | Page 6-7 |
| 3x3 et Féminines | Page 8-9 |
| Technique et Jeunes | Page 10 |
| Salles et Terrains | Page 10 |
| Trésorerie | Page 10 |
| Courriers | Page 11 |

ANNEXES

FFBB :



Comité Départemental de Haute-Savoie de Basket-Ball

85 Rue Val Vert – Seynod - 74600 Annecy

Tel 04.50.33.59.36 – site <https://comite74.com>

Permanences du secrétariat : le lundi de 17h à 20h



SECRETARIAT

Membres présents :

Mrs Christian BELLET – Serge PERRIN – David AVRILLON – Manuel BOSSU – Pascal DUCLOUX – Sébastien GENANS
BOITEUX – Michel GUILLOUX – Yannick PETITE – Bernard TOURNEBIZE

Mmes Patricia VESIN – Marie-France SPATARO – Sandrine CABEL – Pascale PIN – Catherine PIPERAUX – Christine
GENOUD

Excusés(es) :

M. Damien FAVRE -

Mme Hélène CATELAIN – Martine GINISTY – Maryline GROUSSIN

Assistent :

Prochain BH : lundi 07 Juillet 2025 – Avis tient lieu de convocation

**Le Comité Départemental remercie le club de
SAINT JULIEN EN GENEVOIS pour la mise à disposition
des locaux lors de l'Assemblée Générale du 21 juin 2025**

REAFFILIATION

Afin de pouvoir valider vos licences au 1^{er} juillet 2025

**Merci aux clubs ci-dessous de régler au plus vite la somme
de 299 €**

- SALEVE BASKET CRUSEILLES**
- ST JULIEN EN GENEVOIS**
- SALLANCHES BASKET**
- STELLA THONON**
- PAYS ROCHOIS**
- LA BALME DE SILLINGY**

**Merci au clubs ci-dessous de régler au plus vite la somme
de 199 €
- LAB ANNECY BASKET**

SPORTIVE

INFORMATION COMMISSION

OFFICIELS

Information Commission

- Dossiers Médicales Arbitres Départementaux : BASTARD Thierry - AZEMA Philippe – ROI Matis – GUISSI Mourad

QUALIFICATION

A LIRE ATTENTIVEMENT !!!!!

LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2025/2026

- ♦ **Ajout des surclassements par les clubs** : l'enregistrement d'un surclassement "**simple**" (médecin de famille) peut être faite par le club, après la qualification. Puis vérification par le Comité Départemental Lors de l'enregistrement par le club, la date de qualification sera supprimée. Elle sera remise (à la même date qu'avant) lors de la validation ou non du surclassement.
- ♦ **Titre de séjour** : Suppression du titre de séjour.
- ♦ **Exercice de fonction** : Seules les personnes ayant coché les pratiques "entraîner" et ou "arbitrer" pourront exercer ces fonctions lors de leur préinscription. (la commission sportive vérifiera)
- ♦ **Pour les préinscriptions** le club trouvera en bas de la page le bouton "suivant". Cela permettra de ne plus passer par rechercher une préinscription.
- ♦ **Le club** ne pourra plus enregistrer un document vierge (ex. : carte d'identité, certificat médical, ...)
- ♦ **Déqualification** : Un mail sera envoyé automatiquement au club lorsque le **comité** déqualifie une licence.
- ♦ **Pour le label libre ensemble** le club pourra faire le renouvellement en ligne sur FBI.
- ♦ **Pour les licenciés venant de l'étranger** (sensibilisation pour la lettre de sortie) : Ajout d'un pop-up pour le club à la création d'une préinscription. Ajout d'une coche dans l'étape 6 du formulaire e-licence demandant au joueur s'il ne vient pas d'une fédération étrangère. Si la case est cochée, une notification sera envoyée au club afin de demander une lettre de sortie
Les profils des joueurs concernés :
Tout joueur qui évoluait la saison dernière ou une saison antérieure et par conséquent, dont le dernier club est situé à l'étranger.
Tout joueur de nationalité étrangère, qui n'a jamais joué au basket, souhaitant créer une licence auprès de la FFBB
Tout mineur de nationalité étrangère qui provient de l'étranger quel que soit son âge
Lors de la validation des licences, essayer de vérifier si le joueur doit obtenir une lettre de sortie ou si une lettre de sortie aurait dû être sollicitée lors d'une saison antérieure afin de régulariser la situation.
ATTENTION :
Si constat par la FIBA d'une lettre de sortie non demandée une pénalité financière pourra être infligée.

➤ MUTATIONS :

- **Période normale** : du 1^{er} au 30 juin (1C)
- **Période exceptionnelle** : du 1^{er} juillet au 30 novembre
Mutation justifiée > production de justificatifs nécessaires = 1C (permet d'évoluer à un niveau PN-CF).
Mutation non justifiée > Absence de justificatifs : 2C (permet d'évoluer à un niveau inférieur à la PN).
- **Période exceptionnelle** : du 1^{er} juillet au 30 novembre

Mutation justifiée > production de **justificatifs obligatoire** = 2C (dérogation pour les U17 et moins à la condition du changement de domicile pour obtenir une licence typée 2C, à la condition nécessaire qu'il obtient l'accord du club quitté (permet d'évoluer à un niveau inférieur à la PN).

Mutation non justifiée > Absence de justificatifs ou hors délai pour les + de U17 = pas de délivrance de licence.

- ♦ **Distinction des périodes :**

L'application de ces périodes de mutation est déterminée par :
La date d'enregistrement de la démission dans le cadre d'un processus dématérialisé

La date du récépissé d'AR du courrier recommandé envoyé au club quitté dans le cadre d'un processus non dématérialisé.

Ex 1 : Un licencié qui enregistre sa démission en date du 15/06 mais valide sa préinscription le 15/07 = période normale qui s'appliquera.

Ex 2 : La FFBB reçoit un dossier de mutation (papier) en date du 03/12 avec un récépissé de la poste daté du 26/11 = période exceptionnelle du 01/07 au 30/11 qui s'appliquera pour la délivrance du type de licence.

Ex : Le CD reçoit un dossier de mutation (papier) en date du 05/03 avec un récépissé de la poste daté du 27/02 = période exceptionnelle du 01/12 au 28/02 qui sera prise en considération pour la délivrance du type de licence.

♦ **Caractère exceptionnel :**

Un licencié répondra aux conditions de la mutation à caractère exceptionnel s'il change de domicile ou de résidence en raison :

- D'un motif familial,
- D'un motif de scolarité,
- D'un motif d'emploi,
- D'un changement de la situation militaire
- De la situation nouvelle de l'association sportive quittée notamment par suite de forfait, mise en sommeil, dissolution

Le caractère exceptionnel est apprécié par l'autorité compétente pour accorder la mutation. À cet effet le licencié doit transmettre les documents prouvant ce caractère exceptionnel.

Attention : Sauf dérogation, un changement de domicile est la condition sine qua none pour solliciter une mutation à caractère exceptionnel

♦ **Notion kilométrique – géographique :**

S'agissant du changement de domicile, la réglementation actuelle ne prévoit pas de critère de distance ou géographique.

Il est donc important que les justificatifs demandés soient transmis et vérifiés.

♦ **Mutation de mineur partant de l'outre-mer vers la métropole :**

Le traitement de ce type de demande n'est pas dématérialisé.

➤ **ASSURANCES :**

Les nouveaux contrats d'assurances débuteront le 1er juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2029

Notices et notes pratiques sont en cours de finalisation et seront publiées courant juin

Pour l'individuelle accident, les formules (que pour les 4 dernières années) seront inchangées : A / B / A+C / B+C

3X3 & COMMISSION FEMININE

Informations

- En pièce jointe : Classement Tournoi 3X3 Masculins

TECHNIQUE ET JEUNES

Information Commission

Détection 2013 Listes des 12 retenus

Filles retenues

| | | |
|-------------------|----------|-----------|
| ANDRE | Calie | CPAB |
| LORETSCHER | Margaux | CPAB |
| BURNIER FRAMBORET | Lylou | CST |
| KANAT | Angelina | Annecy |
| CAIDO | Laura | CPAB |
| CARROT | Romane | CPAB |
| DUQUET | Melissa | Annemasse |
| LATTA | Michèle | CST |
| ZIEDER | Ismatou | BCBC |
| BENZEKRI BENALLOU | Manel | Epagny |
| OBERTI | Camille | St Julien |
| MARIN | Kenya | Frangy |

Partenaires d'entraînement

GRANIER Tessa CPAB
ARMATAFFET Nina CPAB
CAMARA Lya Annemasse

Garçons retenus

| | | |
|------------|-------------|-----------|
| DREUX | Esteban | Faverger |
| GAILLARD | Nathan | Faverger |
| TAINDZIC | Vedad | St Julien |
| NOUVIER | Jamal James | Annecy |
| JOYAU | Hugo | CPAB |
| CHOUQUET | Matheo | La Roche |
| DAMY | Timothe | Publier |
| DEBESSING | Adrien | Epagny |
| LAGUNAS | Théo | Rumilly |
| CATRIX | Mathéo | Thônes |
| PLANTEFEVE | Yanis | Epagny |
| SAMPERS | Noé | La Roche |

Partenaires d'entraînement

MELCOVIC Selman Rumilly
MAGLIOCCO Lucas La Roche

La reprise aura lieu pour les 12 retenus en filles et en gars le dernier week-end d'Août.

SALLES ET TERRAINS

INFORMATION COMMISSION

RAS

TRÉSORERIE

Courriers divers :

- **AGENCE LAMY** : Appel de Charges 3ème Trimestre 2025
- **AGENCE LAMY** : Régularisation Charges 2024
- **SPORT KEEPER** : Facture

COURRIERS

Courriers de la Ligue AURA :

- **Bulletin Officiel** : n° 44

Courriers des comités départementaux de la Ligue :

- **Comité de Savoie** : BH n°44
- **Comité de l'Isère** : BH n° 47
- **Comité de Drôme-Ardèche** : BH n° 46 et annexes 01 à 03

e-FFBB :

- [2025-06-11-NOTE-LR-CD-CLUBS-5-CF5x5-Engagements-en-Championnats-de-France-U15-Elite-et-U18-Elite-\(Saison-2025-2026\)](#)

Divers :

- **COSMOS** : AG le 16 juin 2025 à Paris
- **COSMOS** : newsletter #23

CLUBS

3X3 OPEN PLUS ACCESS JUNIOR LEAGUE ET SUPERLEAGUE

Il va se dérouler au stade Aubert, allée du stade 69120 Vaulx en Velin.

- 14 juin 2025

Open Plus Access JuniorLeague (9H00 / 22h00)

- 15 juin 2025

Open Plus Access Superleague (9h30 - 18h30)

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScWNaTilcqKFjmJtNI_x6LselPMhvBjO0asvcvplvDE3IbjCw/viewform?usp=header